

LE PROJET POLITIQUE DANS *LE SIÈCLE DE LOUIS XIV*

Sylvain Menant

Université Paris-Sorbonne – UMR 8599

Voltaire a insisté sur la parenté entre histoire et théâtre en soulignant les ressorts dramatiques qui contribuent à rendre l'histoire intéressante : « Mézeray et Daniel m'ennuient : c'est qu'ils ne savent ni peindre ni remuer les passions. Il faut dans une histoire comme dans une pièce de théâtre exposition, nœud et dénouement »¹. Mais cette parenté a ses limites. L'auteur tragique a pu plaire par l'évocation pittoresque des civilisations disparues ou par la peinture des mœurs antiques : c'est ce que suggèrent ses tragédies grecques et romaines, *Œdipe*, *Brutus*, ou encore les pièces situées au Moyen Âge, comme *Zaïre* ou *Tancrede*. Mais si la résurrection du passé peut apparaître à une partie du public comme un des buts du dramaturge, l'historien semble moins préoccupé par la recherche de cet effet magique, qui fera le succès d'un Augustin Thierry ou d'un Michelet, que par l'usage qui peut être fait de la connaissance du passé pour maîtriser le présent ou préparer l'avenir. Cette attitude n'est pas propre à Voltaire ; elle correspond à une demande du public auquel s'adressent les œuvres historiques : une élite sociale, intellectuelle et militaire informée des questions politiques et impliquée, de près ou de loin, immédiatement ou plus tard, dans les sphères du pouvoir. Dans la première moitié du XVIII^e siècle Voltaire lui-même n'est pas un historien détaché des questions d'actualités et d'avenir. *La Henriade* met en scène la France du XVI^e siècle, mais elle fourmille d'allusions aux problèmes de la France contemporaine ; si les *Lettres philosophiques* ont connu des difficultés lors de leur publication, c'est qu'elles contiennent des éléments de réflexion sur les réformes nécessaires pour moderniser la monarchie française. Sa première œuvre d'historien concerne des événements et des personnages tout à fait contemporains, puisqu'il avait vingt-quatre ans quand est mort Charles XII, le roi de Suède dont il a présenté la vie extraordinaire en 1731-1732. Est-il nécessaire de rappeler qu'à l'époque où il prépare et rédige *Le Siècle de Louis XIV*, les années 1738-1751, il est en étroites relations avec le roi de Prusse, ainsi qu'avec des ministres de Louis XV comme ses amis le comte et le marquis d'Argenson,

¹ Au marquis d'Argenson, 6 janvier 1740 (D2148).

et qu'il occupe à la cour de France les fonctions officielles d'historiographe de France, qui le mettent au fait de toute l'actualité politique et militaire ? On connaît l'ambition de l'écrivain, qui est de jouer un rôle politique, celui au moins d'un conseiller du Prince. Il a été chargé de missions diplomatiques secrètes aux Pays-Bas et en Prusse, et on sait par sa correspondance avec quelle vigilance il suit les affaires intérieures et extérieures. Il fait partie des historiens soucieux de participer à la réflexion collective sur les affaires françaises.

46

Il existe certes des historiens à son époque qui prennent leurs distances avec les préoccupations du monde moderne, et la plupart des théoriciens de l'éducation mettent l'accent sur la formation essentiellement morale que procure la connaissance du passé : le plus brillant est Rollin, dont l'*Histoire romaine* fait autorité ; c'est un clerc, un professeur, tout nourri des auteurs de l'Antiquité et de réflexion religieuse. Mais Voltaire se rapproche plutôt des professionnels de la politique, comme le président Hénault avec lequel il est en relations, un parlementaire très compétent, qui, surintendant de la Maison de la Reine et très proche ami de Mme du Deffand, fréquente les milieux du pouvoir et publie en 1744 un *Abrégé chronologique de l'Histoire de France* qui va se trouver dans toutes les bibliothèques. Ce livre au titre modeste n'est nullement une liste de dates. Il s'agit d'un travail savant sur la formation du système monarchique français que toute l'Europe imite, et qui culmine dans le règne de Louis XIV. En dégagant les principes et les méthodes de la monarchie telle que l'histoire l'a modelée, en analysant les liens du régime avec l'esprit général de la nation (pour utiliser un concept développé par Montesquieu et présent dans la pensée de Hénault), le Président définit les règles et les bonnes pratiques qui peuvent assurer la survie et le développement du royaume de France. Il y consacre des chapitres à part, intitulés « Remarques ». Son travail d'historien érudit, spécialiste de ce que nous appelons le droit public, reflète son expérience de membre du parlement de Paris, sans cesse amené, par sa mission d'enregistrement des lois et édits royaux, à confronter les nécessités du moment avec la tradition et les fondements du régime, à réfléchir sur le présent et l'avenir en fonction du passé proche et lointain. On peut rapprocher son entreprise de celle de Boulainvilliers, chez qui de vastes enquêtes sur les origines de la monarchie française aboutissent à un projet de réforme réactionnaire des institutions, ou de celle de Saint-Simon, qui écrit ses mémoires en même temps que Voltaire le *Siècle*, et dont l'objectif clair est de proposer, pour un proche avenir, un retour de la monarchie à une attitude politique toute différente. On se souvient enfin de la préface de l'*Esprit des lois* : Montesquieu s'y montre soucieux de contribuer à une vie politique mieux maîtrisée et plus sereine, dans une belle continuité avec les avertissements que contiennent les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*. C'est dans cet esprit utilitaire qu'on peut lire *Le Siècle de Louis XIV*,

même si d'autres lectures plus frivoles, plus polémiques, plus philosophiques sont possibles et proposées par l'auteur lui-même.

Dans la lettre fameuse qu'il écrit à Milord Hervey, garde des Sceaux d'Angleterre, en 1740, pour défendre son entreprise d'écrire l'histoire du règne de Louis XIV, Voltaire résume toutes ses justifications en une formule significative : « Ce qu'il a fait dans son royaume doit servir à jamais d'exemple »². Cet exemple, complété par les commentaires de l'historien, concrétise un projet politique, jamais développé en tant que tel dans le livre, mais dont les éléments sont épars dans toutes ses parties, et jusque dans le fameux catalogue des écrivains. Ce projet ne se présente pas comme l'élaboration théorique d'un idéal philosophique. Des traités de Pufendorf et Grotius, et des commentaires de Barbeyrac sur ceux-ci, l'auteur du catalogue des écrivains écrit de façon significative que « ces *Traité du droit des gens, de la guerre et de la paix* [...] n'ont jamais servi ni à aucun traité de paix, ni à aucune déclaration de guerre, ni à assurer le droit d'aucun homme » et qu'ils ne peuvent servir que de « consolation pour les peuples des maux qu'ont faits la politique et la force »³. Voltaire veut au contraire donner le résultat concret de l'observation d'une histoire toute récente, et donc, plus qu'un système, il offre un faisceau de propositions et de mises en garde. C'est ce faisceau que je vais rapidement rassembler : il ne s'agit pas nécessairement de l'idéal politique de Voltaire, mais de son projet pour la France du lendemain.

Ce projet se caractérise d'abord par son conservatisme. Comme beaucoup de ses contemporains, Voltaire est hanté par la menace de la décadence. Une bonne politique doit maintenir et prolonger ce qui va bien, les « changements utiles, puisqu'ils subsistent »⁴. « Tout commençait à tendre [...] à la perfection »⁵, comme il l'écrit à propos de l'administration de la capitale. Le tableau enthousiaste des créations de Louis XIV au chapitre 27, « Gouvernement intérieur. Commerce. Police. Lois. Discipline militaire. Marine, etc. », énumère ce qui ne doit pas être changé, comme le système de recrutement des matelots, par exemple, ou l'établissement d'un réseau de « grands chemins » régulièrement entretenus. À propos de ces chemins, Voltaire

2 D2216. Voir la reproduction de cette lettre dans Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. J. Hellegouarc'h et S. Menant, avec la collaboration de Ph. Bonnichon et A.-S. Barrovecchio, Paris, Librairie générale française, coll. « Bibliothèque classique », 2005, p. 1000-1005, ici p. 1002. Toutes les références renvoient à cette édition critique et annotée, qui reproduit le texte de la première édition acceptée par Voltaire (1753), en fournissant les principales variantes. Mieux que les éditions ultérieures, déformées, défigurées peut-être par de multiples ajouts, cette édition nous livre le premier jet de l'œuvre, la version la plus proche du projet initial.

3 *Ibid.*, p. 893.

4 *Ibid.*, p. 694.

5 *Ibid.*, p. 681.

présente la situation d'« à présent » comme un modèle à perpétuer : « peu à peu ils devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous Louis XV, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voyage à présent environ quarante lieues [...] dans des allées fermes, bordées d'arbres »⁶. Les éditions ultérieures porteront triomphalement « cinquante à soixante lieues »⁷, signe que le projet initial est resté un projet vivant.

48

Ce conservatisme progressiste, si l'on peut employer un tel oxymore, se fonde sur des réflexions récurrentes sur l'esprit général des Français et la nature des choses. Tout le livre est dominé par l'idée que l'objet de l'histoire n'est pas le récit des faits, mais la connaissance des mœurs et de l'« esprit de la nation » : « on doit dire ce qui caractérise l'esprit de la nation »⁸, écrit Voltaire à propos des troubles civils de la Fronde, et il écrit encore à propos de l'évacuation de la Hollande : « ce n'est point ici une simple relation de campagnes, mais plutôt une histoire des mœurs des hommes »⁹. Les mœurs et les particularités de l'esprit national conditionnent les lois et les méthodes de gouvernement acceptables et efficaces. Leur mise en lumière est donc la base d'un projet politique rationnel. Or, ce qu'entraîne l'état d'esprit des Français, c'est d'abord la nécessité d'un monarque puissant qui veille à la marche des affaires, malgré les changements de personnel politique : « Un roi absolu qui veut le bien vient à bout de tout sans peine »¹⁰. Encore doit-il manifester sa supériorité incontestable par l'éclat de son apparence, sa magnificence, c'est-à-dire une générosité fastueuse. Le projet monarchique de Voltaire, fondé sur l'étude des réactions des Français dans le passé et sur l'effet des initiatives de Louis XIV, comporte un volet de communication politique essentiellement constitué de fêtes, de cortèges, de costumes, d'initiatives à l'égard des grands hommes, dont le monarque doit se montrer le protecteur et le mécène. « L'extrême goût que Louis XIV avait pour les choses d'éclat »¹¹ correspond à une nécessité politique et doit être continué par ses successeurs, quel que soit leur penchant personnel. Mais dans le projet voltairien, toutes les initiatives de Louis XIV ne sont pas parfaitement inspirées : les dépenses faites à Versailles ou à Marly pourraient être plus efficaces si l'effort d'urbanisme, de constructions frappantes, d'adduction d'eau extraordinaire avait été mis sous les yeux des habitants de Paris pour rappeler chaque jour la puissance et les bonnes intentions du

6 *Ibid.*, p. 675.

7 *Ibid.*, p. 1094.

8 *Ibid.*, p. 176.

9 *Ibid.*, p. 288.

10 *Ibid.*, p. 259.

11 *Ibid.*, p. 343.

roi. C'est ce que devront faire ses successeurs. Sur d'autres plans, militaires et financiers, le programme voltairien est assez clairement résumé dans les recommandations de Louis XIV à l'intention de son successeur¹² et à celle de son petit-fils, Philippe V¹³. Le roi y indique ce qu'il faut faire pour continuer, rectifier et perfectionner sa propre politique.

L'esprit de la nation tient à son organisation traditionnelle, qu'il faut bien comprendre pour en tenir compte sans la modifier. Le projet politique de Voltaire est clairement conservateur sur ce plan également, quel que soit le jugement philosophique que l'on peut porter sur les distinctions de rang. Il s'explique nettement sur ce point : « Ce n'est pas qu'on prétende que les différents ordres de l'État doivent être assujettis à la même loi. On sent bien que les usages de la noblesse, du clergé, des magistrats, des cultivateurs doivent être différents »¹⁴. On peut réformer en unifiant les règles dans tout le pays ; mais l'histoire impose le respect de la tradition sociale. De même, quel que soit le jugement moral que l'on porte sur le luxe, il suffit de regarder les usages historiques de la noblesse française et plus encore de la cour des rois pour comprendre que le luxe est un élément indispensable dans un grand pays comme la France. Le développement des industries de luxe, du commerce qui le diffuse, des modes qui l'encouragent fait donc partie du projet politique explicite de Voltaire pour la France moderne, comme un élément d'avenir. Comme il l'écrit, ce qui pourrait conduire un petit État à la ruine et à la décadence est au contraire un facteur de prospérité et d'harmonie dans une grande monarchie comme la France, qui en a besoin aux yeux du monde pour affirmer sa force et donc fonder sa sécurité : « Ce luxe, la marque certaine d'un grand État, [est] souvent la cause de la décadence d'un petit »¹⁵. Le projet politique de Voltaire repose sur une analyse des bases de la réussite de Louis XIV, avec ses conséquences : continuer, développer ces bases. Mais il y ajoute un moyen supplémentaire de conserver le régime heureusement établi au cours du xvii^e siècle : c'est le développement de l'esprit philosophique, qu'il faut non seulement tolérer, mais encourager dans une perspective politique. Car, écrit-il à propos de Bayle, « on ne croirait pas que les souverains eussent obligation aux philosophes. Cependant il est vrai que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des souverains »¹⁶, c'est-à-dire la stabilité politique, condition primordiale du bonheur général.

¹² *Ibid.*, p. 651.

¹³ *Ibid.*, p. 658-662.

¹⁴ *Ibid.*, p. 697.

¹⁵ *Ibid.*, p. 247.

¹⁶ *Ibid.*, p. 723.

La dernière phrase du livre, dans sa version originale (1753), est même la suivante : « l'esprit philosophique qui gagne de jour en jour semble assurer la tranquillité publique »¹⁷.

50 Un autre aspect du projet politique proposé par l'historien pourrait être qualifié de technocratique. Voltaire insiste en effet sur le fait qu'il n'y a pas de miracle en politique ; toute bonne politique est fondée sur un savoir maîtrisé. Ce savoir est en grande partie, au moins dans ses grandes lignes, partagé par l'historien lui-même, puisqu'il l'acquiert en analysant les réussites et les erreurs du passé. S'il ne s'en vante pas ouvertement, il le laisse supposer en portant des jugements tranchants : « on reprochera toujours », « on s'indigne », « on se souviendra avec étonnement »¹⁸ ; « tous ces princes et leurs ministres firent de grandes fautes »¹⁹. Il combat l'« ancien préjugé qu'il y a des mystères politiques qu'il ne faut pas révéler. On a appris depuis qu'il n'y a plus de mystères, et que la politique consiste à être riche et à entretenir de bonnes armées »²⁰. Il y a donc une science politique, une technique moderne du pouvoir. Cette conviction de Voltaire se remarque particulièrement dans le domaine de la guerre, où les progrès ont été considérables à la fin du xvii^e siècle et dans la première moitié du xviii^e siècle. C'est du politique (comme le montrent les soins de Louis XIV puis de Frédéric II) que relèvent les décisions à propos du recrutement, de l'uniforme, des fortifications²¹, de l'armement, de la tactique, pour lesquels l'historien entre dans les détails. Il faut peser les avantages de la baïonnette et du « feu soutenu et roulant », car « trois rangs tirant à la fois et avançant ensuite rapidement décident aujourd'hui du sort des batailles »²². La guerre pose des questions techniques autant que des questions morales. La politique de Voltaire va au pacifisme pour des raisons techniques : toute guerre épuise les deux belligérants autant l'un que l'autre²³. Mais le réalisme oblige à faire entrer la guerre dans un plan de gouvernement, car on n'est pas maître des événements. Alors la science politique précise les conditions techniques de la réussite : il faut anticiper sur les événements, par une stricte organisation, essentielle dans

¹⁷ *Ibid.*, p. 869. Cette conclusion tellement significative des intentions de Voltaire disparaît malencontreusement, comme il arrive souvent dans l'histoire de l'œuvre de l'écrivain, dans les éditions suivantes, où il ajoute plusieurs pages de détails sur les développements ultérieurs de la querelle des rites chinois, sujet du dernier chapitre.

¹⁸ À propos du fonctionnement de la justice, *ibid.*, p. 156-157.

¹⁹ *Ibid.*, p. 288.

²⁰ « Catalogue des écrivains », article « Amelot de La Houssaye », *ibid.*, p. 890.

²¹ Voir l'enseignement moderne de Vauban, *ibid.*, p. 249.

²² *Ibid.*, p. 447-448.

²³ « Parmi les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu » (*ibid.*, p. 708).

tous les domaines du projet politique de Voltaire. Mais l'organisation suppose une exacte connaissance des réalités. C'est en cela surtout que Voltaire pense en technocrate : son projet politique suppose l'emploi d'administrateurs qui rassemblent une information précise et à jour. Louis XIV avait déjà demandé, à l'usage de son successeur, « que chaque intendant fit une description détaillée de sa province »²⁴, enquête imparfaite à continuer et perfectionner²⁵. L'information permet une autre étape du projet politique : l'uniformisation des lois, règlements, impositions. « L'uniformité en tout genre d'administration est une vertu »²⁶. La conviction voltairienne que la bonne politique pour la France se fonde sur des techniques de gouvernement le conduit à préciser la conduite à tenir à l'égard des fanatiques : il faut frapper, mais jamais à chaud. « Toute persécution fait des prosélytes quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthousiasme »²⁷. Les préceptes techniques vont jusqu'au détail du comportement que doivent avoir les professionnels du pouvoir : « Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence [...]. On ne peut faire du bien à tout moment. Mais on peut toujours dire des choses qui plaisent »²⁸.

Mais, dans les perspectives politiques que Voltaire tire de son expérience de l'histoire récente de la monarchie française, il ne suffit pas, pour faire face à la décadence menaçante et aux dangers de la concurrence européenne, de veiller à la conservation des bases de la monarchie rénovée et de maîtriser les techniques modernes du gouvernement. Il faut aussi, surtout peut-être, confier le pouvoir à des hommes de caractère. Cette qualité doit être celle du monarque, et plus encore des hommes qui le secondent. « Ce n'est point une pénétration supérieure qui fait les hommes d'État : c'est leur caractère »²⁹. L'importance de ce critère est développée dans toute une réflexion, morale en même temps que politique, sur le contenu de cette notion, dans le chapitre 6 de la première partie, à propos de Mazarin et de Richelieu. « Il arrive souvent parmi les hommes d'État ce qu'on voit tous les jours parmi les courtisans : celui qui a le plus d'esprit échoue, et celui qui a dans le caractère plus de patience,

²⁴ *Ibid.*, p. 695.

²⁵ « Il eût été à désirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitants de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espèce, des bonnes, des médiocres et des mauvaises terres, de tout le clergé régulier et séculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés » (*ibid.*, p. 695-696).

²⁶ *Ibid.*, p. 697.

²⁷ À propos des troubles des Cévennes, *ibid.*, p. 799.

²⁸ *Ibid.*, p. 662.

²⁹ *Ibid.*, p. 226.

de force, de souplesse et de suite, réussit »³⁰. Une limite au rôle de ce critère de choix est qu'« on peut juger du caractère des hommes par leurs entreprises »³¹, c'est-à-dire *a posteriori*. La difficulté est encore plus grande lorsqu'il s'agit du monarque, puisque Voltaire n'envisage pas d'autre possibilité raisonnable que la monarchie héréditaire. Une autre limite est d'ordre moral. Le projet politique de Voltaire dévoile ici sa nature philosophique : il ne s'agit pas seulement de conserver l'État et le pouvoir, ni de faire aboutir des projets, encore faut-il que ces projets soient utiles et porteurs de progrès. « Le grand homme d'État est celui dont il reste des monuments utiles à la patrie »³². Mais pour porter de tels projets, il faut être inspiré par « l'amour du bien public ». « Il est très vrai que, pour faire un puissant ministre, il ne faut souvent qu'un esprit médiocre, du bon sens et de la fortune ; mais pour être un bon ministre, il faut avoir pour passion dominante l'amour du bien public »³³. Le projet politique de Voltaire utilise des moyens technocratiques ; mais ses fins relèvent de la bienfaisance, pour employer un terme de l'époque. Dans ce sens, le comportement du vieux Voltaire, après son retour de Prusse, illustre parfaitement le contenu du projet esquissé dans *Le Siècle de Louis XIV* : développement économique, modernisation, lutte contre les abus et les déviations judiciaires, amélioration du cadre de vie, limitations à l'intolérance. Reste que si excellents que soient le caractère et les intentions des hommes au pouvoir, tout projet politique dépend d'un élément déterminant : la « fortune ». Certes, le moraliste ne se résigne pas à faire la part trop belle à ce hasard qui réduit l'effet de nos efforts et, à la limite, rend inutiles les principes et les techniques d'un bon gouvernement ; il rappelle que « ceux qui se plaignent de la fortune n'ont souvent à se plaindre que d'eux-mêmes »³⁴. Mais en dernier ressort, « nos succès dépendent de la fortune »³⁵. « Richelieu fit une digue sur la mer, à l'exemple d'Alexandre, et entra dans La Rochelle en conquérant ; mais une marée un peu forte, ou un peu plus de diligence de la part des Anglais délivraient La Rochelle, et faisaient passer Richelieu pour un téméraire »³⁶. Tout le texte fourmille de ces hypothèses vraisemblables qui sont confrontées par le philosophe à la vérité des faits. Une dimension fataliste – si j'ose employer ce mot au sujet d'un historien tellement attaché à l'énergie dans l'action et à la raison dans le commentaire – teinte *Le Siècle de Louis XIV* d'une couleur tragique. Elle entoure le projet

³⁰ *Ibid.*, p. 227.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ « Catalogue des écrivains », article « Cassandre », *ibid.*, p. 905.

³⁵ *Ibid.*, p. 226.

³⁶ *Ibid.*, p. 227.

politique qui s'y exprime d'un halo d'incertitude, et rappelle au lecteur que c'est bien le même esprit qui s'exprime dans l'œuvre historique et sur la scène du Théâtre-Français.

On pourra juger en conclusion que *Le Siècle de Louis XIV* n'expose pas vraiment un programme, et qu'il souligne les incertitudes de l'action politique au point de mettre en question son efficacité. Il est vrai que Voltaire ne fixe pas clairement un objectif à atteindre dans un proche avenir. C'est qu'il présente son projet par bribes, à l'occasion des événements qu'il raconte ou commente ; il procède comme si un accord tacite existait entre son lecteur et lui, comme si de la présentation des problèmes et des événements du passé se dégageaient des évidences. Cette démarche est habituelle chez l'écrivain et constitue une de ses habiletés. Elle permet de faire pénétrer dans les esprits de lecteurs influents un certain nombre d'objectifs inspirés par l'analyse du gouvernement de Louis XIV et des chefs d'État de son temps. L'entreprise historique de Voltaire révèle ainsi sa double face. D'un côté, il se montre fasciné par un « siècle » qui appartient au passé et dont il tire une œuvre littéraire elle-même fascinante à cause de la résurrection qu'elle propose, de la plongée dans le passé, des révélations (ou « anecdotes », c'est-à-dire ce qui n'est pas encore connu) et des faits « curieux », un des mots préférés de Voltaire historien. Mais d'un autre côté, il ne cesse en écrivant cette histoire du passé de songer au présent et à l'avenir, car il vit dans le pays même où s'est développé le règne de Louis XIV, et dans le siècle même où s'est achevé ce règne. Et en soulignant ce qui est essentiel à la monarchie française moderne, et dans quel sens elle doit selon lui se continuer, il construit bien le projet politique que son public attend avec intérêt, parce qu'il répond aux préoccupations et entre dans les débats qui nourrissent les réflexions et les conversations d'une large élite française, mais aussi européenne, puisque le modèle français de monarchie absolutiste et éclairée se répand au-delà des frontières. Le succès en son temps du *Siècle de Louis XIV* tient à sa nature : une histoire tournée vers le présent et vers l'avenir.

